

MAGAZINE
DES ADHÉRENTS
MGEN DE LA LOIRE

mgen[★]

MAI 2018 / N° 41

42

COÛTS DE SANTÉ : notre chère région

P.7

.....



GROUPE
vyv

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Mardi 22 mai 2018 à 17h30

Désignation de nos représentants
à l'AG de Paris

RENCONTRES MUTUELLES 2018

Mercredi 13 juin 2018 à 15h

Conférence sur les enjeux éthiques dans
la démarche de soins du sujet vieillissant

Dans une société en constante évolution, une entreprise de l'Économie sociale et solidaire doit savoir s'interroger et évoluer elle aussi.

Le Comité Consultatif National d'Ethique a ouvert le 18 janvier les Etats généraux de la révision de la Loi de bioéthique. Cette loi encadre juridiquement les grandes questions éthiques posées par les avancées scientifiques et techniques en santé. La Mgen s'est engagée à s'impliquer dans le cadre de ces travaux et à relayer les contributions.

Depuis sa création, notre mutuelle s'est toujours résolument engagée en particulier pour l'émancipation des femmes et des enfants. Elle va continuer à le faire aujourd'hui avec l'évolution des notions de famille et de parentalité.

Pour cela des débats ont eu lieu autour « de la parentalité ou des parentalités » au sein des Comités de section. (Famille traditionnelle, recomposée, monoparentale, homoparentale, d'adoption ; procréation médicalement assistée, gestation pour autrui...). Vos élus ont échangé, débattu. Il en sera également question lors des prochaines rencontres mutuelles. Vous pourrez ainsi participer et donner votre avis sur ces sujets dans le respect des convictions et expériences de vie de chacun.

Comprendre les évolutions de la société entre naturellement dans la mission d'une mutuelle pour organiser et construire les droits et les protections des adhérent.e.s de demain.

La thématique de l'intelligence artificielle en santé (télé consultation, robots...) est également un sujet qui concerne largement nos adhérents. Il est donc nécessaire d'approfondir notre réflexion. La Mgen souhaite s'engager en faveur d'une intelligence artificielle au service de tous, au service d'une santé plus accessible à tous et d'une médecine plus efficace et plus humaine.

Vous avez voté pour élire vos représentants au comité de section. Ils ont déjà commencé à intégrer cette instance. Nous leur souhaitons la bienvenue et les remercions de nous avoir rejoints. Nous mettrons tout en œuvre pour qu'ils soient formés afin de remplir efficacement leur mandat et trouver beaucoup de satisfactions dans l'accomplissement de cette mission.

LES PRÉSIDENTS DES SECTIONS MGEN DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Éditorial	2
Vie de la section	3-4
• Résultats élections du comité de section	
• Rôle et missions de vos élus départementaux	
Pages régionales	5-8
• Pourquoi changer d'assurance de prêt immobilier	
• Étudiants : du nouveau à la rentrée	
• Coûts de santé : notre chère région	
• Assurance voyage MGEN	
Mutualité	9
• Mutualité Fonction Publique	
• Mutualité Française Loire Haute-Loire	
Actualités	10-11
• mgen.fr : votre espace personnel évolue	
Réseau PAS	12
• Échangez avec un(e) psychologue	

Tableau de fréquentation de l'accueil

Pics d'affluence (Nombre de visites)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total
9h/10h						40
10h/11h						85
11h/12h						90
12h/13h						31
13h/14h						29
14h/15h						104
15h/16h						132
16h/17h						100
17h/18h						17
TOTAL	115	120	162	99	132	628

Fréquentation faible Fréquentation moyenne Fréquentation forte

PRÉFÉREZ LES CRÉNEAUX HORAIRES OÙ LA FRÉQUENTATION EST LA PLUS FAIBLE!

QUALITÉ DE SERVICE MGEN

BULLETIN DE LA SECTION DE LA LOIRE DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MGEN section de la Loire - 67 rue Jean Parot
42031 Saint-Etienne Cedex 2
Tél. : 3676 • Fax : 04 77 41 30 10

Internet : <http://www.mgen.fr>

Accès par code disponible sur le site internet.

Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 17h, sauf le mardi de 10h à 17h.

Rédaction du bulletin : Commission départementale communication

Directeur de la Publication : Yves GARNIER

Routage : atelier protégé LMDES

Conception/Impression : Kallistene Conseil - Imprimé sur papier Eco certifié PEFC 100 % ISSN 1145-2811

Election au comité de section/année 2018

Vous avez été 5413 adhérent.e.s (28,88% des membres inscrits) à prendre part au vote pour le renouvellement du tiers sortant du comité de section de la MGEN de la Loire. La MGEN et tous ses militants vous remercient de votre participation à ce temps fort de la vie démocratique de notre mutuelle.

RÉSULTATS

Candidats renouvelables	Voixobtenues	Elu.e.s pour/ans
Stéphane AVRIL	4 610	6 ans
Jean-Michel BAILLY	4 298	6 ans
Murielle BLANC	4 461	6 ans
Ludovic CHARNET	4 456	6 ans
Sylvie CHARRE	4 489	6 ans
Eric CHORETIER	4 420	6 ans
Thierry GROS	4 405	6 ans
Mabrouk NEKAA	4 274	2 ans
Annie PINATEL	4 500	6 ans



Nombre de candidats : 9	
Nombre de postes : 9	
Inscrits	18 744
Votants	5413
Exprimés	5271
Blancs	131
Nuls	11
Participation	28,88%

Deux dates importantes dans notre vie démocratique locale

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Mardi 22 mai 2018 à 17h30

Université Jean Monnet, site Tréfilerie (Mrash) entrée rue du Onze Novembre
SAINT-ETIENNE

Désignation des représentants de notre section

MGEN de la Loire à l'Assemblée générale de Paris en juillet 2018 et échange avec eux, porteurs de vos questions, de vos remarques, de vos suggestions lors de cette assemblée générale nationale annuelle.

Présence d'un élu national, membre du Conseil d'administration MGEN qui fera le point sur l'évolution de MGEN et sur les grands projets des années à venir.

RENCONTRES MUTUELLES 2018

Mercredi 13 juin 2018 à 15h

Centre universitaire roannais (CUR)
12, Avenue de Paris
42300 ROANNE

Conférence sur les enjeux éthiques dans la démarche de soins du sujet vieillissant, par le Professeur Régis Gonthier de l'Académie nationale de médecine.



Rôle et missions de nos élus départementaux



Environ une fois par trimestre les élu.e.s se réunissent lors du comité de section durant lequel sont abordés différents sujets relatifs à la vie de MGEN : vie de la section départementale, actualités régionales, discussions autour des projets de la section et de la région, rencontres mutuelles, préparation à l'Assemblée générale...

Chaque élu.e participe aussi à une ou plusieurs commissions au sein de la section :

- **ACTION SOCIALE**
- **COMMUNICATION ET RÉDACTION DU BULLETIN**
- **COMITÉ DE GESTION DU CLUB SANTÉ SENIORS**
- **PRÉVENTION SANTÉ**

Les élu.e.s peuvent prolonger leur engagement en participant à d'autres commissions telles les Commissions départementales d'action sociale de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ou les Commissions académiques d'action sociale.

Afin d'assurer ces fonctions, MGEN propose des formations au centre de La Verrière.

Commission action sociale

La MGEN, mutuelle solidaire, accompagne ses adhérents tout au long de leur vie, en particulier dans les moments difficiles comme la perte d'autonomie, la survenue d'un handicap ou encore une situation financière grave.

Tout adhérent peut bénéficier de l'action sociale après examen de son dossier par la commission solidarité. Pour toute demande d'informations, vous pouvez prendre contact avec MGEN au **3676** ou vous rendre à votre section **MGEN, 67 rue Jean Parot à Saint-Etienne**.

Attention : avant toute demande d'intervention auprès de la Section départementale, vous devez vous rapprocher d'un ou des organismes d'action sociale (Service social de l'employeur, Sécurité sociale, CAF).

SECTION DÉPARTEMENTALE DE LA LOIRE EXERCICE 2017

Orphelinat 108 bénéficiaires	Dépendance 106 bénéficiaires
Service d'Aide à Domicile/SAD action sociale 40 bénéficiaires	Handicap 150 bénéficiaires



Pourquoi changer d'assurance de prêt immobilier

85 % des emprunteurs souscrivent à une assurance groupe de la banque au lieu de faire appel à des assurances emprunteurs externes souvent plus avantageuses.

La récente loi Bourquin permet aux 8 millions de Français concernés de faire jouer annuellement la concurrence pour une assurance de prêt immobilier en cours.

POURQUOI CHANGER ?

L'opportunité d'une meilleure protection au meilleur coût

Pendant la longue période de votre prêt immobilier, l'évolution de votre situation personnelle, familiale ou professionnelle doit vous inciter à reconsidérer vos niveaux de garantie et leurs coûts.

► Sur le plan personnel :

Vous avez arrêté de fumer ?
Suppression d'une surprime « fumeur » ? (pas de majoration à la MGEN).
Votre situation médicale s'est améliorée¹ ?
Minoration de cotisation ?
Disparition d'une exclusion de garantie ?
Vous avez arrêté la pratique d'un sport considéré comme à risque ?
Suppression d'une majoration éventuelle de cotisation ?

► Sur le plan familial :

Votre situation a changé ?
Prise en compte de votre conjoint ?

► Sur le plan professionnel :

Vous avez changé de statut ?
Vous êtes titularisé ?
Diminution ou suppression des risques liés à l'emploi ?

L'opportunité de questionner son endettement foncier et réorganiser ses finances

Dans la majorité des cas en France, l'assurance d'un prêt immobilier est calculée sur le capital initial de l'emprunt.

En changeant d'assurance en cours de remboursement, vous vous assurez avec un nouveau contrat sur un montant plus faible. C'est moins coûteux à âge et situation de santé équivalents.

Questionner le poids de son endettement foncier peut conduire à regrouper des prêts pour réorganiser durablement ses finances et trouver un contrat d'assurance adapté à son profil.

COMMENT CHANGER ?

Attention aux délais

Pour faire valoir son **droit de résiliation annuelle**, un délai de préavis de 2 mois doit être respecté.

EX : vous avez signé un contrat de prêt le 1^{er} décembre 2010. Le courrier de résiliation par **lettre recommandée avec A/R** doit parvenir à l'assureur avant le 1^{er} octobre 2018.

À partir de la réception de la lettre, l'assureur a 10 jours maximum pour étudier la demande et justifier par écrit sa réponse.

POUR MON LOGEMENT JE PENSE MGEN

ASSURANCE EMPRUNTEUR MGEN

► **Plus d'infos...**

► Contact téléphonique avec un conseiller habitat : **36 76**

► Site MGEN : <https://www.mgen.fr/offres-assurance-immobilier/>

/ RÉSILIATION SANS FRAIS

L'établissement prêteur ne peut, en raison de la résiliation du contrat d'assurance emprunteur, modifier le taux du prêt ou les conditions du crédit. Il ne peut pas non plus facturer de frais (par exemple, pour l'analyse du nouveau contrat).

/ ATTENTION AUX CONDITIONS

Chaque changement d'assureur ne sera accepté que si le nouveau contrat présente des garanties au moins équivalentes² au précédent.

1 - La cotisation et les garanties peuvent être réétudiées sans changer le contrat. Renseignez-vous !

2 - Qu'est-ce que des garanties équivalentes ?

Chaque établissement financier doit retenir 11 critères sur une liste de 18 critères déterminés par le Comité consultatif du secteur financier.

Les 11 critères retenus doivent obligatoirement vous être communiqués via une Fiche Standard d'Information (FSI) remise par l'organisme prêteur.

Etudiants : du nouveau à la rentrée



La fin annoncée de la Sécurité sociale étudiante entre dans les faits.

Dès la prochaine rentrée, l'inscription annuelle à la Sécurité sociale pour les étudiants sera supprimée, ainsi que la cotisation correspondante (qui était de 217 €).

A compter du 1^{er} septembre 2018, les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur resteront affiliés en tant qu'assurés autonomes à leur régime actuel de protection sociale, généralement celui de leurs parents, quel qu'il soit (régime général, agricole ou autre).

Les étudiants déjà inscrits à une mutuelle étudiante pour la gestion de leur sécurité sociale cette année resteront rattachés à cette mutuelle jusqu'au 31 août 2019, puis ils seront automatiquement rattachés à la Caisse primaire d'assurance maladie de leur domicile.

Par ailleurs, les mutuelles continueront à proposer des complémentaires Santé spécifiquement adaptées aux étudiants.

(Communiqué de presse Cnam du 15/03/2018 – extraits).

► **Pour répondre aux besoins spécifiques des 18 à 29 ans, MGEN a créé Ôji, une offre tout compris**

UNE COUVERTURE SANTÉ À PRIX JEUNE, VALABLE À L'INTERNATIONAL :

- Protection santé adaptée et tiers-payant.
- Assistance 24H/24 et 7J/7 à l'étranger, y compris dans le cadre des études.
- Forfaits « Prévention » et « Se soigner autrement » : ostéopathie, contraception, diététicien...
- Bonus prévention : 50 € remboursés sur leur abonnement sportif par exemple.

DES PACKS SERVICES QUI RENDENT VRAIMENT SERVICE AU QUOTIDIEN

- **PACK URGENCES** en cas d'accident ou d'immobilisation avec rapatriement médical et soutien psychologique.
- **PACK BIEN DÉMARRER** pour gérer son budget et ses démarches, avec coach budget et conseils.
- **PACK MIEUX INFORMÉ** pour rechercher des professionnels ou des conseils médicaux.

**POUR VOTRE SANTÉ,
FAITES COMME SI
ON ÉTAIT LÀ.**

Ôji par **mgen**

► Pour en savoir plus...
Contactez-nous au 3676 ou sur le site mgen.fr

Coûts de santé : notre chère région

Alors qu'Emmanuel Macron a fixé l'objectif d'un reste à charge zéro en optique, dentaire et audioprothèse, la Mutualité Française a choisi de consacrer la première édition de son Observatoire à cette question du reste à charge.

En France, chaque assuré social dépense en moyenne 2 930 € par an pour se soigner, dont 247 € restent à sa charge, soit 8,4 % après remboursement de la Sécurité sociale et de la complémentaire santé. C'est le reste à charge le plus bas des pays de l'Union européenne à 15.

Pour autant de grandes disparités existent entre les territoires, avec des écarts qui peuvent aller du simple au double pour une paire de lunettes de même correction !

En Rhône-Alpes, l'étude de l'Observatoire de la Mutualité française montre qu'il vaut mieux acheter ses lunettes en Ardèche mais aller dans la Loire pour ses prothèses dentaires et auditives. A contrario les habitants des 2 Savoies sont ceux qui font face aux restes à charge les plus élevés dans ces domaines.

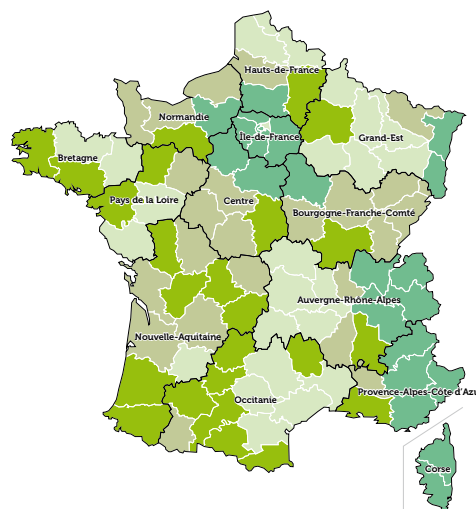
Dans notre région, l'écart de prix entre le département le moins cher et le plus cher dépasse 25 %, sauf en audio-prothèse où il est plus resserré (8,2 %).

LA SANTÉ : UNE ÉCONOMIE PARADOXALE

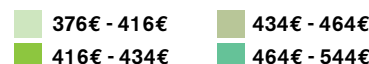
On a tendance à penser que la concurrence tire les prix vers le bas, mais en santé c'est le contraire !

Comme on le voit très bien en optique et en dentaire dans le tableau ci-dessous, plus il y a de professionnels de santé pour 100 000 habitants et plus les tarifs sont élevés. Ceci laisse penser qu'au lieu de faire baisser des coûts, la concurrence conduit les professionnels de santé à augmenter leurs tarifs pour compenser la baisse de leurs ventes ou de leur nombre de patients. Du reste, les codes de déontologie des professions médicales et paramédicales contiennent plusieurs articles sur la bonne confraternité et le détournement de patientèle qui sont autant d'invitations tacites à s'aligner sur les tarifs des confrères.

Cela étant, la densité médicale (au sens large) n'explique pas toutes les disparités. Ainsi en dentaire, l'étude



PRIX MOYEN D'UNE PROTHÈSE DENTAIRE



(Données 2016)

révèle un clivage est-ouest selon une diagonale Normandie-Paca qui suit approximativement les disparités de revenu moyen, ce qui suggérerait que les tarifs tendent à s'aligner sur le niveau de vie de la population locale.

Quelles qu'en soient les causes, les inégalités en matière de coûts de santé sont une réalité qui pèse durement sur les habitants de la région Rhône-Alpes et qui plaide en faveur d'une plus grande régulation de la part des pouvoirs publics. Une régulation que l'objectif du reste à charge zéro rend incontournable sauf à le reléguer au rayon des promesses intenables.

	PRIX D'UNE PAIRE DE LUNETTES	PRIX D'UN VERRE PROGRESSIF	NOMBRE OPTICIENS POUR 100 000 HABITANTS	PRIX D'UNE PROTHÈSE DENTAIRE	NOMBRE DENTISTES POUR 100 000 HABITANTS	PRIX D'UNE PROTHÈSE AUDITIVE	NOMBRE AUDIO PROTHÉSISTES POUR 100 000 HABITANTS
Ain	430€	238€	49	479€	52	1658€	4
Ardèche	370€	245€	45	442€	52	1563€	4
Drôme	455€	241€	56	422€	63	1547€	10
Isère	464€	242€	59	482€	62	1557€	5
Loire	426€	226€	49	402€	55	1519€	5
Rhône	461€	251€	65	461€	72	1532€	8
Savoie	476€	251€	58	505€	66	1637€	8
Haute-Savoie	467€	261€	65	495€	72	1644€	5
Moyenne nationale	437€	237€	53	452€	64	1526€	5

> Sources : Sniiram - CnamTS, Drees (Répertoire partagé des professionnels de santé)/calculs FNMF

► Pour consulter

l'étude complète et les focus régionaux, rendez-vous sur le site Place de la santé, rubrique Observatoire.

PLACE
DE LA
SANTÉ
L'Observatoire



AVEC LA NOUVELLE ASSURANCE VOYAGE MGEN partez en voyage, pas à l'aventure!

ASSURANCE
VOYAGE
MGEN



Vous allez partir à l'étranger, avez-vous pensé à l'imprévu? Parce que votre budget vacances n'est pas fait pour payer les frais de santé, MGEN lance une assurance voyage qui va plus loin pour vous... à un prix qui ne décolle pas!

DES VOYAGES QUI PEUVENT COÛTER CHER, très cher

Les voyages font rêver. Mais en cas de souci, qu'en est-il vraiment des coûts médicaux sur place? Certains pays s'avèrent aussi réputés pour leur richesse touristique que pour le prix astronomique de leur système de soins. Mieux vaut le savoir avant (voir encadrés) et prévoir de partir couvert... même si c'est au soleil!



Fracture du tibia en Suisse

Hospitalisation de 7 jours

19 000 €*



Neuropaludisme au Costa Rica

Hospitalisation de 3 semaines

51 000 €*



Crise d'appendicite aux États-Unis

Hospitalisation de 2 jours

de 29 000 €
à 50 000 €*

* Montants constatés par notre équipe médicale

LES CARTES BANCAIRES une couverture limitée

Contrairement à une idée répandue, les cartes bancaires et les assurances habitation ne couvrent pas l'ensemble des risques liés au séjour à l'étranger, y compris en Europe. Leur portée est souvent limitée à un plafond et soumise à des franchises. C'est pourquoi il est indispensable de souscrire une assurance voyage.

L'ASSURANCE VOYAGE MGEN la tranquillité à partir de 18€

MGEN met pour la première fois à votre disposition **2 assurances voyage mutualistes** qui vont réellement plus loin pour vous : **HORIZON** et **ZENITH**. Avance et prise en charge des frais médicaux, prolongation de séjour, assurance annulation : l'étendue optimale de leur couverture et leur coût constituent 2 bonnes raisons de ne plus voyager sans elles. Vous pouvez partir tranquille!

DES AVANTAGES sans équivalent

- **Frais médicaux remboursés** à hauteur de 150 000 € par personne assurée.
- **Assistance rapatriement** du malade ou du blessé, et de ses accompagnants.
- **Frais de recherche pris en charge** à hauteur de 15 000 € par personne assurée.
- **Assurance annulation** active même en cas de contre-indication médicale ou refus de visa.

Pour en savoir plus mgenvoyage.fr

- Devis et adhésion en ligne
- Espace voyageur dédié pour réaliser toutes vos démarches

En partenariat avec IMA Assurances

Mutualité Française Loire Haute-Loire

La MGEN adhère à la Mutualité Française Loire Haute-Loire. La Mutualité joue un rôle majeur pour l'accès aux soins à un tarif maîtrisé. Les Mutuelles ne versent pas de dividendes et ne pratiquent pas la sélection des risques.



<http://www.mutualite-loire.com/>

Programme de recherche sur les effets de la marche rapide en EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)

Le système nerveux autonome (SNA) est responsable du maintien de la fréquence cardiaque et de la tension artérielle. Avec le vieillissement, la baisse de son activité coïncide avec la survenue des accidents cardiovasculaires, l'augmentation des maladies cardiaques, pulmonaires, articulaires ou neurologiques, et la perte progressive de l'autonomie. Pour prévenir cette baisse, l'activité physique joue un rôle prépondérant.

En 2016, la Mutualité Française Loire Haute-Loire a lancé dans ses 11 EHPAD un projet de recherche intitulé « Marche rapide en EHPAD ».

100 résidents volontaires ont participé à cette étude.

Après 6 mois d'entraînement 3 fois par semaine, l'adaptabilité cardiaque à la marche s'est améliorée de 58,3 %. La force musculaire a également augmenté de 16,8 %.

L'activité physique a permis un regain de tonus du SNA et amélioré l'activité cardiovasculaire.

À travers ce projet, la Mutualité Française Loire - Haute-Loire SSAM a souhaité expérimenter des prises en charge nouvelles pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées accueillies dans ses établissements.

Clinique mutualiste chirurgicale : une unité d'hospitalisation dédiée à la prise en charge bariatrique

L'obésité est une maladie complexe qui nécessite une prise en charge spécifique.

Afin d'améliorer cette prise en charge, la Clinique Mutualiste Chirurgicale vient d'aménager une unité pour accueillir les patients avec un personnel formé à cette pathologie et à ses traitements. Les chambres sont équipées d'un mobilier adapté et des espaces collectifs ont été créés au sein même du service.

Ainsi, les patients peuvent partager leur repas et un moment convivial entre eux dans une salle à manger créée dans l'unité. Ils peuvent échanger sur l'équilibre alimentaire post-opératoire et demander conseil au personnel.

À noter que dans les prochains mois, le Centre Médical Mutualiste des 7 Collines ouvrira une unité de son hôpital de jour dédiée aux patients souffrant d'obésité.

Ils seront pris en charge dès leur sortie de la Clinique Mutualiste Chirurgicale dans le cadre de programmes d'éducation thérapeutique, avec un médecin endocrinologue qui renforcera l'équipe.

Mutualité Fonction Publique

13 des 21 mutuelles qui adhèrent nationalement à la MFP (dont la MGEN) comptent des adhérents dans le département de la Loire. Une conférence départementale agit dans le département au nom de ces mutuelles.



Les missions de la MFP

La MFP remplit des missions de défense de la protection sociale des agents actifs et retraités auprès des décideurs politiques, des partenaires du monde de la santé et des employeurs publics.

Elle s'engage pour la promotion d'un modèle de protection sociale global et solidaire, afin de garantir la meilleure réponse aux besoins de protection sociale complémentaire des agents des différentes fonctions publiques et de leur famille, sans distinction d'âge ou de ressources et quel que soit leur état de santé.

La MFP travaille pour une nouvelle approche globale et collective de l'assurance et de l'accompagnement des personnes, incluant la couverture de la dépendance.

L'action locale de la MFP

Localement, la MFP négocie des conventions avec les établissements et professionnels de santé.

Elle participe ainsi à la maîtrise des dépenses de santé par une sélection rigoureuse d'établissements de référence et par des tarifs permettant de limiter le reste à charge des adhérents.

Ainsi, dans la Loire, le conventionnement MFP concerne 43 établissements hospitaliers et 242 chirurgiens-dentistes (soit près de 70 % des praticiens).

Dans le cadre de l'action sociale, en partenariat avec la CARSAT, la MFP organise également des actions de prévention en direction des retraités autour du thème du « Bien vieillir ».

MISSION D'ÉVALUATION DES DISPOSITIFS DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES FONCTIONNAIRES

Le rapport final est annoncé pour le 9 juin au plus tard.

Les conclusions de ce rapport orienteront les décisions concernant l'avenir de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires.

La MFP est fortement mobilisée sur ce dossier, nationalement et dans les départements.

mgen.fr :

votre espace personnel évolue



Trouver des informations, imprimer des documents

Sur le site **mgen.fr**, votre espace personnel vous permet d'accéder à des informations et d'imprimer des documents :

- ▶ **Obtenir des informations** personnalisées correspondant à votre offre santé,
- ▶ **Entrer en contact** avec votre conseiller MGEN,
- ▶ **Modifier la liste des bénéficiaires**,
- ▶ **Souscrire** à des offres,
- ▶ **Mettre à jour vos coordonnées** : adresse, téléphone, adresse électronique,
- ▶ **Modifier votre domiciliation bancaire** pour les remboursements,
- ▶ **Consulter vos remboursements** (voir l'exemple détaillé ci-contre),
- ▶ **Trouver un professionnel de santé agréé MGEN** (voir l'exemple détaillé ci-contre),
- ▶ **Trouver un établissement de santé** près de chez vous,
- ▶ **Obtenir une attestation** de vos droits,
- ▶ **Déclarer ou modifier votre médecin traitant**,
- ▶ **Déclarer la perte, le vol ou le dysfonctionnement** de votre carte Vitale,
- ▶ **Commander votre carte européenne d'assurance maladie** (CEAM),
- ▶ **Gérer vos abonnements**,
- ▶ **Lire les magazines MGEN** en ligne,
- ▶ .../...



Première connexion

Lors de votre première connexion, il vous faudra fournir trois informations :

- ▶ votre **numéro de Sécurité Sociale**,
- ▶ votre **numéro d'adhérent MGEN** (disponible sur chaque relevé de prestation sur papier, en haut et à gauche),
- ▶ et une **adresse courriel** valide.

Vous recevrez rapidement un courriel de confirmation et de validation.

Lors des connexions suivantes, il vous faudra fournir l'adresse courriel utilisée lors de la première connexion et le mot de passe défini.

Connectez-vous à votre espace personnel

Votre adresse mail ou N° sécurité sociale



Mot de passe

[Mot de passe oublié](#)

[Débloquez votre compte](#)

[Accéder à votre espace](#)



Consulter un relevé de prestation

- ▶ Ouvrir le site www.mgen.fr, cliquer sur **Mon espace**.
- ▶ Entrer les deux informations **courriel** et **mot de passe** et cliquer sur **Accéder à votre espace**.
- ▶ Sur le menu qui apparaît, dans la fenêtre **Mes relevés de prestation**, cliquer sur **Visualiser le relevé**.
- ▶ Cliquer sur le signe + à côté du nom d'un mois pour faire apparaître la liste de tous les relevés du mois.
- ▶ Cliquer sur un relevé de prestations.

- ▶ Votre relevé de prestations est alors téléchargé sur votre ordinateur ou smartphone et est consultable comme tout fichier PDF téléchargé.



Trouver un professionnel de santé proche de votre domicile

- ▶ Tout en haut de la page de menu, cliquer sur **Professionnels de santé**.
- ▶ Sur le nouveau menu, dans la fenêtre « Trouver un professionnel », cliquer sur **Recherche avancée**.
- ▶ Entrer les informations nécessaires : la ville (obligatoire), la spécialité, le conventionnement Sécurité Sociale ou MGEN...
- ▶ Cliquer sur **Rechercher**.

Pour vous permettre de maîtriser votre espace personnel, la MGEN 74 met en place des ateliers de formation.

Vous avez besoin d'aide ?

N'hésitez pas à appeler le **3676** (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou à prendre rendez-vous en section:

La MGEN de la Loire à votre service
 Section départementale
 67 rue Jean Parot
 42031 Saint-Etienne Cédex 2
 Mail : Sd042@mgen.fr

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS
DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE
OU PERSONNELLE ?

ÉCHANGEZ AVEC UN(E) PSYCHOLOGUE

en face-à-face

à l'Espace d'Accueil
et d'Écoute

Adresse
de l'Espace d'accueil
et d'écoute de la Loire :

Section MGEN
67 rue Jean Parot
42100 Saint-Etienne

par téléphone

du lundi au vendredi

Appelez le

0 805 500 005

Service & appel
gratuits

Service anonyme,
confidentiel et gratuit
Réservé aux agents du MENESR